

# La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe  
N°52 FÉVRIER 2021

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui de vos projets.



© CD71 - Pont d'Arcet

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### Conventions d'assistance technique renouvelées en Saône-et-Loire

Le Département apporte une assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif et de la ressource en eau potable. Cette assistance est assurée par la Direction accompagnement des territoires (DAT).

De nouveaux modèles de conventions ont été approuvés par le Département en décembre dernier. Ces conventions présentent les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique, avec notamment :

- leur durée maximum (2026),
- les modalités techniques,
- les engagements des deux partenaires,
- les participations financières demandées.

Si votre collectivité est éligible, vous recevrez une proposition de convention au cours du premier trimestre 2021.

Pour les plus de 200 collectivités qui en bénéficiaient jusqu'en 2020, la continuité du service sera assurée en attendant l'éventuelle signature de la nouvelle convention.

Le financement de cette mission d'ingénierie est assuré par une contribution des collectivités bénéficiaires, par des aides des Agences de l'eau et de l'Agence régionale de santé, et par le Département lui-même.

### Guide de l'eau et de la transition écologique

L'association AMORCE propose un guide pour les élus, produit avec le soutien des Agences de l'eau et de la Banque des Territoires.

Ce guide propose de penser la gestion de l'eau comme un atout pour les politiques publiques des territoires. Il identifie des clés pour construire un plan de mandat qui conjugue maintien de la performance, investissements répondant aux enjeux environnementaux et maîtrise des tarifs du service public.

Il aborde également la lutte contre le dérèglement climatique, qu'il place au cœur du service public de l'eau.

Téléchargez le guide [ici](#).



## MILIEUX AQUATIQUES

### Premier atlas européen des obstacles à la continuité des cours d'eau

Le projet AMBER est un ambitieux projet européen de recensement des obstacles à la continuité écologique sur les cours d'eau. Les premiers résultats ont été divulgués et un atlas est disponible en ligne. Cet atlas sera enrichi avec le temps. Les données disponibles montrent les disparités de connaissance entre les pays.

Retrouvez une synthèse du projet AMBER [en vidéo et sous forme de plaquette ici](#).

Ce projet est soutenu par le réseau des rivières européennes, European rivers network (ENR), qui dispose de son propre site d'information, [consultable ici](#).



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Évolution de l'autosurveillance des stations d'épuration de 500 EH

Suite à la parution de l'**arrêté du 31 juillet 2020** venant modifier celui du 21 juillet 2015, une évolution réglementaire est entrée en vigueur dès cette année pour les collectivités qui gèrent une station d'épuration de capacité égale à 500 équivalent-habitants (EH). En effet, ces stations ont changé de catégorie pour ce qui concerne l'autosurveillance réglementaire.

Elles appartenaient auparavant à la catégorie (201 EH - 500 EH) et relèvent désormais de la catégorie supérieure (500 EH - 1000 EH). De ce fait, elles sont désormais soumises à la réalisation d'un bilan 24 heures chaque année, au lieu d'un tous les deux ans auparavant.

Si vous êtes une collectivité et que vous désirez davantage de précisions, vous pouvez vous adresser au technicien en charge de l'appui technique sur votre secteur à la DAT.

### Saint-Yan : la nouvelle station d'épuration est en service



Vue de l'ancienne station...



et de la nouvelle.

Depuis quelques mois, la commune de Saint-Yan est dotée d'une nouvelle station d'épuration. Elle remplace une ancienne station de type " boues activées ", obsolète, par ailleurs installée sur une zone inondable et à proximité d'une école.

Cette nouvelle station, implantée sur un nouveau terrain, a une capacité de traitement de 1200 équivalents-habitants (EH). La filière de traitement des eaux usées se compose d'un lit bactérien associé à deux étages de filtres plantés de roseaux. Outre la pollution carbonnée, un système de recirculation et de mise en charge partielle des massifs filtrants permet d'éliminer une partie de la pollution azotée, pour une meilleure préservation du milieu naturel, l'Arconce, dans lequel se rejettent les eaux traitées.

Les travaux de la station se sont accompagnés de la reprise du dernier tronçon du réseau, d'un déversoir d'orage et du poste de refoulement d'entrée.

Cette opération a bénéficié de financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département dans le cadre de son appel à projets 2018. La commune dispose également de l'assistance technique du Département pour le suivi du fonctionnement de cet ouvrage, qu'elle exploite en régie directe.

Avec plusieurs ouvrages en service dans le département, ce type de procédé exige une exploitation plus poussée qu'un filtre planté de roseaux classique. Il permet cependant de répondre à des enjeux particuliers, en terme de rejet (azote, phosphore...), de charges hydrauliques, de compacité...et reste généralement réservé à des capacités supérieures à 700 EH.

Pour en savoir plus, [consultez l'observatoire départemental de l'eau](#).



## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### Nouvelle directive européenne sur l'eau potable

L'Europe a adopté une nouvelle directive, qui annonce des évolutions parfois notables du cadre réglementaire de l'alimentation en eau potable. Elle sera traduite en droit Français dans les deux ans.

Ses évolutions portent notamment sur :

- une adaptation aux normes les plus récentes de la liste de paramètres à suivre pour assurer la qualité de l'eau potable,
- un meilleur accès des consommateurs aux informations récentes,
- la révision du cadre applicable aux matériaux entrant en contact avec l'eau potable,
- l'instauration d'une approche fondée sur les risques dans le cadre de la surveillance de l'état des eaux, du captage au robinet.

Ce dernier point constitue une nouveauté, qui devrait conduire à rendre obligatoire, dans chaque collectivité compétente, la réalisation d'un Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette démarche était jusqu'à présent simplement recommandée par l'Organisation mondiale de la santé.

Consultez [le texte de la directive ici](#).

### Nouveau décret sur la protection de la ressource en eau

Ce texte, paru le 30 décembre 2020, est pris en application de l'article **L2224-7** du Code général des collectivités territoriales. Il vient préciser dans quelles conditions une collectivité réalisant des prélèvements en eau potable, peut contribuer à mettre en œuvre des mesures de préservation de la ressource en eau utilisée. Les actions doivent s'inscrire dans un plan d'action couvrant tout ou partie de l'aire d'alimentation de captage. Cela étend ce qui existe déjà pour les captages prioritaires, soumis à la mise en œuvre d'une démarche de préservation de l'aire d'alimentation de captage (AAC), mais sans le caractère obligatoire et les étapes réglementaires associées (arrêtés préfectoraux, délais...).

Les collectivités intéressées pour s'engager dans une telle démarche peuvent se renseigner auprès de la cellule départementale d'appui à la protection de la ressource en eau de la Direction accompagnement des territoires du Département (DAT) qui participe déjà à plusieurs démarches AAC réglementaires.

Retrouvez le décret en [clicquant ici](#).

### Protection des sources en Saône-et-Loire



Source de la Presle à Saint -Prix



Source de Velle, à La Chapelle-sous-Uchon

En Saône-et-Loire, trois nouvelles enquêtes publiques sont ouvertes, dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection de captages pour les sources des communes de Brion (Syndicat de la Gourgeoise), Saint-Prix et la Chapelle-sous-Uchon.

Par convention de mandat, ces procédures sont portées par le Département. Les communes concernées ainsi que le Département de la ressource en eau de la Direction accompagnement des territoires, et d'un soutien financier du Département.

Vous pouvez retrouver les trois dossiers d'enquête publique sur le site de la Préfecture [en clicquant ici](#).



## LIENS UTILES

Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous diriger vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner de nous adresser un courriel à [dat@saoneetloire71.fr](mailto:dat@saoneetloire71.fr)

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires  
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71 0216 Mâcon Cedex 9 - [dat@saoneetloire71.fr](mailto:dat@saoneetloire71.fr)



© CD71 - SED CD71